



Communiqué de presse

Avis de surendettement et ajournement de la faillite de HC Red Ice SA

Le Tribunal des districts de Martigny et St-Maurice informe que, par décision du 13 juin 2017, il a rejeté la demande de prolongation de délai requise le même jour par HC Red Ice SA, rejeté la requête d'ajournement de la faillite déposée le 8 juin 2017 et déclaré HC Red Ice SA en faillite avec effet le 13 juin 2017 à 16 h 00.

Le Tribunal a retenu que, malgré les documents fournis, le surendettement de HC Red Ice SA a été constaté. L'ajournement de la faillite a été rejeté en raison de l'absence de dépôt, par les dirigeants de HC Red Ice SA, des pièces requises, en particulier des garanties concrètes, les seuls documents déposés ne contenant pas d'engagements fermes et inconditionnels mais évoquant l'état de démarches et discussions en cours. La prolongation de délai requise a également été rejetée pour les mêmes motifs ainsi qu'en raison des prolongations de délais déjà accordées depuis le 20 mars 2017.

Cette décision est susceptible d'un recours auprès du Tribunal cantonal.

Martigny, le 14 juin 2017

Le Tribunal des districts
de Martigny et St-Maurice

Le tribunal ne donnera aucune autre information et ne fera aucun autre commentaire sur cette affaire